

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

Le seize décembre deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Serge GUÉRIN, Maire.

Etaient présents : MM Serge GUERIN, Claude, Jean-Louis DA COSTA, MMES Maria-José CHANSON, Joëlle GAULIER, Dominique BRU, Louise FAILLE, Hélène PASTOR, Yolande POMMIER, Renée STEPHAN, MM. Michel NADAL, Lionel CANDELIER, Thibault TEIXEIRA, Philippe TOCAVEN, Yves BOUDET, Guillaume LACOSTE, Franck SANCHEZ.

Absents excusés : M. Jean BOUSSENARD avec procuration à M. Serge GUERIN, Mme Marine THOURON avec procuration à M. Thibault TEIXEIRA, Mme Aurélie LUCAS avec procuration à M. Michel NADAL.

Secrétaire de séance : Mme Maria-José CHANSON.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h35.

1 - : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2020

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du compte rendu du dernier conseil municipal.

Monsieur BOUDET déclare que les comptes rendus ne sont pas retranscrits avec les débats et ne correspondent pas réellement aux échanges. Egalement, que l'approbation de ce dernier n'est pas à l'ordre du jour du conseil.

Monsieur le Maire explique qu'effectivement il y a eu une erreur sur l'ordre du jour et qu'il manque l'approbation du compte rendu. Pour la retranscription des comptes rendus et la question de l'enregistrement des conseils, c'est deux points seront traités lors d'un prochain conseil municipal.

Par conséquent, le prochain compte rendu sera réalisé de la même façon.

Le compte rendu du 13 novembre 2020 est approuvé avec 18 voix « pour » et 1 voix contre : Mr BOUDET.

2 – Installation d'une borne électrique à la Gendarmerie :

Monsieur le Maire informe son conseil que la gendarmerie de Puy-l'Evêque va être dotée d'un véhicule électrique et par conséquent qu'ils ont besoin d'une borne électrique pour son rechargement.

Un gendarme du service des affaires immobilières du Groupement de Gendarmerie Départementale du Lot s'occupe de démarcher des sociétés afin d'obtenir des devis pour la fourniture et l'installation de cette borne.

A ce jour, un devis de 9 626.20 € TTC a été fourni. Monsieur le Maire précise que deux rendez-vous sont encore prévus. Egalement, une prime ADVENIR de 960 € (environ 10 %) sera versée.

Il précise qu'une revalorisation annuelle du loyer sera faite par la Gendarmerie afin d'amortir cette dépense.

Monsieur BOUDET demande si la FDEL a été contactée pour obtenir un devis ? Monsieur le Maire répond que cette information sera transmise au service des affaires immobilières de la Gendarmerie dans le cas où la FDEL n'aurait pas été contactée.

3 – Mise à jour des longueurs de voirie communautaire :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du recensement des données nécessaires au calcul de la DGF, la préfecture demande le contrôle des longueurs de voirie.

Suite aux classements et déclassés intervenus depuis la dernière délibération et après contrôle des données transmises par la CCVLV, il apparaît qu'une mise à jour des données est nécessaire.

Monsieur le Maire propose de statuer sur les propositions de recensement des voies communales à caractère de chemin, de rues ou de places selon les A, B et C correspond respectivement au caractère des voies communales, **soit 76 687 mètres linéaires**, contre 76 644 mètres linéaires.

Monsieur BOUDET précise qu'il y a plusieurs voiries qui sont encore non classées. Monsieur le Maire confirme qu'effectivement il faudra faire un document d'arpentage.

4 – Exonération de loyers en raison du Covid :

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il a reçu deux demandes d'exonération de loyers en faveur des commerçants restaurateurs de la commune.

Débats :

Serait-il possible de demander un dossier comme pour les subventions aux associations avec des attestations sur l'honneur des différentes aides accordées ? Réponse : cela reste du déclaratif, sans moyen de vérification.

Il est précisé que certains restaurateurs sont habituellement fermés plusieurs mois dans l'année et que cela ne les empêchent pas de fonctionner.

Monsieur BOUDET déclare que lors du premier confinement, tous les commerçants avaient perçus 1500 € d'aide et qu'ils ont été encore plus aidés sur le deuxième confinement, reste à voir ce que la collectivité peut faire.

Monsieur TOCAVEN propose un mois d'exonération de loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'acter une exonération d'un mois de loyer pour les deux restaurateurs.

Cette annulation sera faite sur le mois de décembre 2020, par l'annulation des titres de loyers.

5 – Désignation complémentaire de délégués pour la commission communale des impôts :

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Une liste de membres est ainsi proposée. La désignation officielle sera faite par le centre des impôts.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

- Monsieur LACOSTE Guillaume, Avenue de Martignac 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur NADAL Michel, Le Méoure 46700 Puy-l'Evêque
- Madame ANDRE Marie-Madeleine, Caumon 46700 Puy-l'Evêque
- Madame PASTOR Hélène, Le Tandou 46700 Puy-l'Evêque
- Madame DEFORGE Danièle, Caumon Le Belvédère 46700 Puy-l'Evêque
- Madame LOTY Geneviève, Martignac 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur FABBRO Denis, 46700 Vire-sur-Lot
- Monsieur GUITARD Claude, Château Nozières, 46700 Vire-sur-Lot
- Madame TONEL Gisèle, 6 Rue Gabriel Nadal, 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur COSTE Jean-Marie, 7 Rue des Capucins, 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur VIDAL Jean-Claude, Leygues 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur OBERDORFF Yvan, 1 Impasse du Marquisat 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur VERGNES Francis, Le Mayne 46700 Puy-l'Evêque, « propriétaire de bois »
- Monsieur RIGAL René, Viladie 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur SZMUL David, Impasse l'Ameillée 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur CANTAGREL Lionel, Le Peyret 46700 Puy-l'Evêque
- Madame SIGAUD Fabienne, Pech Agut 46200 Prayssac
- Monsieur MEZE Thierry, Route de Vire, 46700 Puy-l'Evêque
- Madame GRANADOS Odile, Rue du Cami Prioun 46700 Puy-l'Evêque
- Madame CORNE Gabrielle, Route de Grézels, 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur BRU Paul, 6 Rue Henri Dunant, 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur LARROUY Samuel, 22 Rue du Commandant Poirier, 46700 Puy-l'Evêque
- Madame GAGE Marie-Claude, 13 Rue du Coustalou, 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur TEIXEIRA Thibault, 22 Allée des Cimes, 46700 Puy-l'Evêque

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition qui est adoptée à l'unanimité.

6 – Evolution des tarifs de location de mise à disposition des bennes communales

Monsieur le Maire rappelle à son conseil qu'en septembre 2010, une délibération a été prise afin de répondre aux demandes des administrés dépourvus de moyen de transports des végétaux (taille de haies ou d'arbres) en proposant de mettre à disposition une benne, moyennant une participation financière.

A ce moment-là, les tarifs étaient les suivants :

- 30 € la demi-journée
- 10 € supplémentaires par rotation

Monsieur le Maire propose de faire évoluer les tarifs de mise à disposition de la benne et de supprimer le service de rotation. Il propose une facturation à 50 € la journée et 70 € pour le week-end du vendredi soir au lundi 14 heures (heure d'ouverture de la déchetterie).

Monsieur CANDELIER explique qu'il serait préférable d'augmenter le prix de la rotation car quand la benne est pleine, il faut obligatoirement la vider.

Il est craint que les bennes soient détériorées si les déchets sont trop tassés.

Il est également précisé qu'augmenter le prix de mise à disposition en semaine paraît compliqué par rapport aux personnes âgées.

Monsieur le Maire explique qu'il a également proposé un système de sacs collectés par les agents communaux, mais après renseignement pris auprès des agents techniques, il s'avère que le système de sacs pose beaucoup de problème car les personnes mettent n'importe quoi dans les sacs et qu'il faut un système de levage pour récupérer les sacs.

Monsieur CANDELIER propose d'instaurer un tarif à la benne pleine de 50 €. Monsieur le Maire n'est pas contre un service unique à 50 €. Le service rendu reste abordable mais monopolise deux agents qui doivent rester attentifs aux appels des personnes pour vider la benne. Il serait plus facile de proposer un service à 50 € par journée avec 2 rotations possibles à 50 € l'unité soit à 11h45, soit à 14h00.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- **50 € la journée**
- **50 € par rotation supplémentaire**
- **70 € le week-end**

Egalement, plusieurs questions relatives aux déchets sont posées :

Pourquoi certaines bennes de quartier n'ont pas été réinstallées ? Une seule benne de quartier n'a pas été réinstallée pour cause de décharge sauvage autour de celle-ci.

Il est précisé que l'absence de la benne pénalise une personne qui tond le domaine public et qui a dû porter les déchets de tonte à la déchetterie.

Peut-on envisager le passage d'une benne à encombrants ? Cette idée est déjà en étude avec un système d'appel à la mairie pour récupérer des encombrants pour les personnes qui n'ont pas les moyens de les transporter à la déchetterie.

7 – Subvention pour les repas de cantine – Geste de solidarité Covid :

Monsieur le Maire explique à son conseil que chaque année la commune offre un spectacle de Noël aux enfants de la commune.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, aucun spectacle n'a pu avoir lieu.

Il propose à son assemblée un geste de solidarité en faveur des parents et des enfants qui ont été affectés par la crise sanitaire, en offrant des tickets de cantine. Il demande à son assemblée s'ils sont d'accord sur le principe et ouvre les débats pour définir le nombre de tickets et le montant du geste. Il précise que cette aide toucherait environ 100 enfants et qu'elle permettrait à certains de manger correctement.

Après échange, il est précisé que cette aide serait uniquement octroyée pour les enfants scolarisés et habitants la commune de Puy-l'Evêque. Ces aides seraient versées via une participation au CCAS.

Il est proposé : deux semaines de tickets de cantine (soit huit tickets). Cette proposition est soumise au vote. Elle est acceptée avec 12 voix « Pour » et 7 abstentions (P.TOCAVEN, L.FAILLE, H.PASTOR, Y.POMMIER, M.NADAL, A.LUCAS, G.LACOSTE).

8 – Facturation des livres perdus pour la bibliothèque :

Monsieur le Maire informe son conseil que les livres ou documents de la bibliothèque, médiathèque doivent être facturés à l'emprunteur lors qu'ils sont perdus ou détériorés.

Il propose que cette facturation soit faite via un titre de recette selon le tarif de rachat au prix public. Il précise qu'il convient d'ajouter, qu'au cas où le livre ou document serait retrouvé après facturation, aucun remboursement ne sera effectué.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9 – Achats de terrains :

Monsieur le Maire propose à son assemblée d'acquérir deux terrains.

En effet, le propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée AB, numéro 209 souhaite vendre cette parcelle moyennant un prix de 5 000 € (cinq mille euros). Cette acquisition permettrait d'améliorer le projet d'extension de la Place Georges Henry. Il rappelle que les parcelles avoisinantes numéros 201, 208 et 210 appartiennent déjà à la commune.

Egalement, le propriétaire des parcelles de terrains cadastrées AB, numéro 191 et 192 a accepté de céder à la commune une bande de terrain moyennant l'obligation pour la commune de poser une clôture souple de 1.5 m de haut sur toute la longueur de la partie cédée, jusqu'à l'angle sud-ouest de sa maison (environ 40 mètres). Cette acquisition permettrait d'accéder plus facilement au chemin « le Roulié » et faciliterait l'entretien de ce dernier.

Après échanges, ces propositions d'acquisition sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

10 – Ouverture d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe :

Monsieur le Maire explique à son assemblée qu'un agent recruté récemment par mutation a été promu au grade supérieur avant la mutation effective. Par conséquent, il convient de régulariser le grade de cet agent et par cela il faut ouvrir un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Par la suite, le poste de rédacteur sera fermé.

Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

11 – Désignation de personne qualifiée pour le conseil d'administration de l'EHPAD :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application du Code des Collectivités Territoriales, il convient de désigner des délégués du Conseil Municipal et des personnes qualifiées pour le Conseil d'Administration de l'Ehpad « les Lavandes ».

Une délibération a été prise le 15 juillet 2020 pour désigner des élus et des personnes qualifiées. Suite à la démission d'une des personnes qualifiées, il convient d'en désigner une nouvelle.

Il propose Madame GRANADOS Odile.
Madame FAILLE Louise se porte également volontaire.
Ces propositions sont validées à l'unanimité.

12 – Rajout d'un membre à la commission communautaire « Aménagement, autorisations du droit des sols et de l'urbanisme » :

Monsieur le Maire propose à son assemblée de rajouter monsieur Franck SANCHEZ pour siéger à la commission communautaire « aménagement, autorisations du droit des sols et de l'urbanisme ». En effet, il s'était porté volontaire lors de la désignation des membres et avait été omis.

Cette proposition est votée et adoptée à l'unanimité.
Les conseillers suivants siégeront donc à la commission communautaire citée ci-dessus :

Madame Joëlle GAULIER
Monsieur Yves BOUDET
Monsieur Michel NADAL
Monsieur Franck SANCHEZ (ajout)

13 – Délibération pour le rajout d'une commune membre au SIFA (Association intercommunale pour la protection animale) :

Monsieur le Maire explique qu'à chaque fois qu'une nouvelle commune souhaite adhérer au Syndicat Intercommunal pour la protection animale, les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont sollicités afin d'émettre un avis sur les nouvelles demandes d'adhésion.

La commune de Pomarède a fait connaître son intention d'adhérer au SIFA. Il convient donc d'émettre un avis. Monsieur le Maire propose donc d'accepter cette nouvelle adhésion.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

14 – Convention de coopération pour la fourniture des repas aux élèves du collège :

Monsieur le Maire explique que l'actuelle convention de coopération pour la fourniture des repas aux élèves prendra fin au 31 décembre 2020 et informe son assemblée des conditions de la prochaine convention qui sera signée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Il rappelle qu'un agent de la commune est mis à disposition du collège.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention.

15 – Désignation d'un référent RGPG (Règlement Général sur la Protection des Données) :

Le Maire explique à son assemblée que les collectivités doivent mettre en place depuis mai 2018, un règlement général sur la protection générale des données.

Face à la complexité de cette tâche, le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Lot a décidé de proposer un service « Protection des données personnelles », moyennant un coût de mise en place (575 €) et un forfait annuel de gestion (690 €). Le coût étant basé sur la population.

Monsieur le Maire propose que la commune adhère au service proposé par le CDG.

Il informe également son assemblée que Monsieur BOUSSENARD s'est porté volontaire pour être « interlocuteur privilégié ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

16 – Délégation au centre de gestion de la mission de mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement et d'agissements sexuels :

Le Maire informe son conseil qu'un décret du 13 mars 2020 (n°2020.256) impose aux collectivités territoriales et aux établissements publics de mettre en œuvre un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement et d'agissements sexuels.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot propose aux collectivités de leur confier cette mise en œuvre afin de faciliter ces signalements. En effet, il est plus simple qu'un agent s'adresse à une personne neutre pour un signalement, plutôt, qu'à un supérieur hiérarchique ou à un élu.

Le contenu du dispositif prévoit :

- Une procédure de recueil des signalements de ces agissements par les agents qui s'en estiment victimes ou par les témoins de ceux-ci ;
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes vers les services et les professionnels compétents chargés de leurs accompagnements et de leur soutien ;
- Les modalités de qualification et de traitement des faits ;
- L'élaboration d'un bilan annuel ;
- L'articulation avec les procédures engagées à l'encontre des auteurs.

Cette proposition de délégation est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

17 – Suivi du dossier de l'esplanade / Base nautique :

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

18 – DETR 2021 :

Monsieur le Maire présente un premier devis estimatif pour la création d'une voie d'accès qui relierait l'EHPAD et la nouvelle gendarmerie pour un montant de 82 808.40 €.

Il explique également qu'il a demandé un devis pour l'aménagement de la Place de la Truffière selon un croquis fourni aux membres (environ 26 000 €).

Monsieur NADAL signale qu'il serait souhaitable de faire réaliser une étude précise avec les espaces de parking et pour la totalité des travaux d'aménagement de la place même si les travaux sont réalisés en plusieurs tranches. Après échanges, cette étude sera réalisée.

Pour l'aménagement de la Place Marrot, un premier devis de 52 956 € a été fourni. Plusieurs membres du conseil demandent à ce que le décaissement pour l'aménagement de cette place soit élargi du coin de la grange de Mme GIPOULOU, au parking de l'EHPAD en passant par le parking du Docteur LEVY. Il est précisé qu'une étude d'architecte serait une plus-value.

Monsieur le Maire propose une réunion pour l'ensemble des travaux à réaliser le mardi 5 janvier 2021 à 20h30 dans la salle du conseil.

19 – Changement des horaires de la mairie à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

20 – Local commercial de la Cale : modification du bien loué et modification du loyer :

Monsieur le Maire explique à son conseil que le locataire souhaite désormais louer tout le rez-de-chaussée, à l'exception de la cage d'escalier et d'un emplacement réservé pour un éventuel ascenseur (extension à 2 salles supplémentaires). Par conséquent, le loyer devra augmenter.

Il propose donc à son assemblée, l'extension de la location à tout le rez-de-chaussée à l'exception de la cage d'escalier et d'un emplacement réservé pour un éventuel ascenseur (extension à 2 salles supplémentaires) et l'augmentation du loyer à 750 € HT contre 522.55 € HT à l'heure actuelle.

Monsieur BOUDET signale qu'il faudrait vérifier le compteur électrique pour le comptage de la consommation. Cette vérification sera effectuée.

Le conseil accepte à l'unanimité l'extension de la location à tout le rez-de-chaussée avec les exceptions citées ci-dessus et l'augmentation du loyer à 750 €HT.

21 – Facturation des copies faites à la médiathèque :

Monsieur le Maire demande de rajouter ce point au conseil. Il explique qu'il vient de recevoir le listing des copies à facturer aux associations pour l'année 2020. Il précise que pour certaines associations, le coût d'émission du titre est plus élevé que le nombre de copies à facturer, exemple : facturation de 0.07 €.

En effet, chaque association a un forfait de 1 000 copies noir et blanc offert et qu'au-delà la copie est facturée à 0.01 €. Les copies couleurs sont systématiquement payantes au tarif de 0.11 € l'unité.

Il propose de ne plus facturer les petits dépassements. Monsieur CANDELIER propose que les dépassements soient décomptés du forfait annuel de l'année suivante.

Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.